

Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

De la rougeole au Québec

La rougeole est l'une des maladies les plus contagieuses. Elle circule dans de nombreuses parties du monde comme l'Afrique et l'Asie. Depuis quelques années, des épidémies surviennent dans plusieurs pays d'Europe. Des éclosions sont également en cours dans certains États des États-Unis.

En date du 25 novembre 2019, 113 cas de rougeole avaient été rapportés au Canada depuis le début de l'année, dont 48 au Québec. Il faut noter que le nombre de cas varie habituellement de zéro à quatre par année et que les cas sont généralement associés à un séjour dans un pays où la maladie circule.

Au Québec, la rougeole est rare depuis l'introduction de la 2^e dose du vaccin à l'âge de 18 mois, la première étant administrée à 12 mois.

Qu'est-ce que la rougeole?

La rougeole est une maladie contagieuse grave qui est causée par un virus.

Quels en sont les symptômes?

La rougeole se manifeste par :

- de la fièvre élevée;
- une rougeur des yeux et une sensibilité des yeux à la lumière, un écoulement nasal et de la toux;
- une éruption cutanée qui débute au visage et dans le cou, puis qui s'étend au reste du corps.

Comment se transmet-elle?

La rougeole se transmet par les sécrétions du nez et de la bouche d'une personne infectée. On peut attraper la rougeole en respirant de fines gouttelettes en suspension dans l'air qui contiennent le virus ou, plus rarement, par des objets contaminés par les sécrétions.

Contrairement aux autres microbes, le virus de la rougeole peut rester en suspension dans l'air pendant une période allant jusqu'à deux heures.



De la rougeole au Québec (suite)

Après combien de temps les symptômes de la maladie apparaissent-ils?

En général, de 7 à 14 jours s'écoulent entre le moment où l'on est en contact avec le virus et l'apparition de l'éruption cutanée. Cette dernière apparaît de deux à quatre jours après l'apparition des premiers symptômes.

Pendant combien de temps une personne est-elle contagieuse?

Une personne est contagieuse de quatre jours avant l'apparition de l'éruption cutanée jusqu'à quatre jours après.

Pourquoi dit-on que la rougeole est une maladie grave?

Outre le fait que les personnes atteintes sont souvent très malades, la rougeole peut entraîner des complications, comme des otites et des pneumonies. Dans 1 cas sur 1 000, la rougeole entraîne une infection du cerveau, et cette infection, appelée *encéphalite*, peut laisser des dommages permanents comme un retard mental ou la surdité. Sur 3 000 personnes atteintes de la rougeole, 1 en meurt.

Est-ce qu'il y a un traitement contre la rougeole?

Il n'y a aucun traitement particulier contre la rougeole. On ne peut que soulager les symptômes, comme faire baisser la fièvre.

Une personne qui a la rougeole doit-elle être exclue du service de garde?

Oui, une personne qui a la rougeole doit rester à la maison pendant les quatre jours qui suivent l'apparition de l'éruption cutanée.

Qui peut attraper la rougeole?

Chez les personnes non vaccinées contre la rougeole, le risque de faire la maladie après avoir été exposé au virus est de l'ordre de 90 %. Les personnes infectées peuvent ensuite transmettre, particulièrement aux bébés de moins d'un an, qui sont trop jeunes pour être vaccinés, et aux personnes qui ne peuvent pas recevoir le vaccin, comme celles dont le

système immunitaire est affaibli. Les personnes infectées peuvent aussi transmettre aux femmes enceintes non protégées, qui pourraient présenter une forme plus grave de la maladie et risquer de perdre leur bébé pendant la grossesse.

Un bébé de moins d'un an, une personne dont le système immunitaire est affaibli et une femme enceinte non protégée qui ont été en contact avec une personne atteinte de la rougeole doivent consulter leur médecin dans les plus brefs délais. Selon la situation, une dose du vaccin ou une injection d'anticorps pourra diminuer le risque de faire la maladie.

Comment savoir si l'on est protégé contre la rougeole?

Pour savoir si l'on est bien protégé contre la rougeole, il faut vérifier dans son carnet de vaccination le nombre de doses de vaccin qu'on a reçues selon son âge. Toute personne née depuis 1980 doit avoir reçu deux doses du vaccin. La personne née entre 1970 et 1979 doit avoir reçu une dose du vaccin, sauf si elle est une recrue militaire, une personne qui voyage ou une personne qui fait un stage ou qui travaille dans le domaine de la santé. Ces personnes doivent avoir reçu deux doses du vaccin. Comme la rougeole circulait abondamment avant les années 1970 et qu'à cette époque il n'y avait pas de vaccin, les personnes nées avant 1970 sont réputées avoir fait la maladie. Celles-ci sont donc considérées comme protégées, et le vaccin ne leur est pas recommandé.

Comment s'appelle le vaccin contre la rougeole?

Le vaccin contre la rougeole est un vaccin qui est combiné avec les vaccins contre la rubéole, les oreillons et, parfois, la varicelle. Une personne vaccinée trouve dans son carnet de vaccination *vaccin anti-rougeoleux*, *RRO* ou le nom de l'un des vaccins suivants : M-M-R, M-M-R II, Priorix, Priorix-Tetra, Trivirix, Attenuvax, Rimevax, Rubeovax, Lirugen ou M-R Vax.

La vaccination demeure la meilleure protection contre la rougeole. L'efficacité du vaccin est de 85 % à 95 % après la 1^{re} dose et de plus de 95 % après la 2^e dose.



De la rougeole au Québec (suite)

Que faire si une personne présente les symptômes de la rougeole?

Peu importe son âge, une personne qui présente les symptômes de la rougeole, qu'elle soit vaccinée ou non, doit rester à la maison et contacter son médecin. Lors de la prise de rendez-vous avec son médecin, la personne doit dire qu'elle consulte pour de la rougeole afin que des mesures pour prévenir la transmission de la rougeole soient prises dans le lieu de consultation. Par exemple, dans le lieu de consultation, la personne devra porter un masque.

Pour plus d'information sur la rougeole, visitez le site [Québec.ca](http://Quebec.ca).

Pour toute question concernant l'interprétation du carnet de vaccination, contactez Info-Santé 811, votre CLSC ou votre médecin.

Les personnes dont la vaccination est incomplète peuvent communiquer avec leur médecin ou leur CLSC.

Les poux

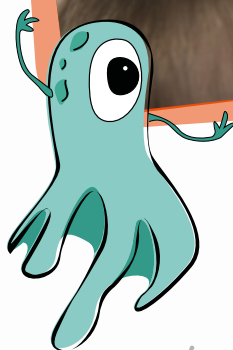
L'automne est un bon moment pour rappeler aux enfants de garder les cheveux attachés, d'éviter de se coller la tête contre celle des autres, de ne pas échanger de tuques, foulards, peignes, barrettes ou autres objets du même genre.

En cette période de l'année, il est particulièrement important de vérifier la tête des enfants chaque semaine. Si des personnes de l'entourage ont des poux, il faudra alors le faire tous les jours. On doit rechercher les poux et les lentes, surtout derrière les oreilles et la nuque. Les lentes sont les œufs pondus par les poux : lorsqu'elles sont vivantes, les lentes ressemblent à des pellicules gonflées, luisantes et transparentes, et elles sont d'un blanc grisâtre. Elles sont accrochées aux cheveux, près de la racine, et sont très difficiles à enlever. Lorsqu'elles sont mortes, les lentes sont plus blanches, desséchées et éloignées du cuir chevelu, surtout à plus de six millimètres.

L'enfant qui a des poux ou des lentes vivantes doit être traité avec un produit contre les poux. L'exclusion jusqu'à la première application du traitement est déconseillée, car la majorité des personnes infestées sont contagieuses plusieurs semaines avant le diagnostic.

Selon le produit utilisé, deux ou trois applications sont nécessaires selon un intervalle de sept ou neuf jours entre les applications. De plus, on doit inspecter la tête de tous les membres de la famille et des amis intimes, et traiter seulement les personnes qui ont des poux ou des lentes vivantes.

Pour plus d'information, particulièrement sur la façon de savoir si l'on a des poux ou des lentes et sur les produits contre les poux, consultez la brochure [Poux... Poux... Poux... Tout savoir sur les poux de tête.](#)



Bye-Bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Pour toute question sur la santé, communiquez avec Info-Santé 811.

Le Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il collabore avec le ministère de la Famille pour apporter son expertise et ses conseils en vue de prévenir les infections dans les services de garde.

RÉDACTION

*Denise Décarie, M.D.,
Direction de santé publique des Laurentides*

COLLABORATION

*Caroline Duchesne, conseillère en soins
infirmiers et présidente du CPISEQ,
CISSS des Laurentides*

*Dominique Fortier,
infirmière-conseil en maladies infectieuses
Ministère de la Santé et des Services sociaux*

*Marie-José Raymond,
conseillère en développement
Ministère de la Famille*

PRODUCTION ET RÉVISION LINGUISTIQUE

Ministère de la Famille

INFOGRAPHIE

Ministère de la Famille

DIFFUSION

Ministère de la Famille

*Le contenu de ce bulletin est également disponible
dans le [site Web](#) du ministère de la Famille.*

LA BOÎTE AUX LETTRES

Ministère de la Famille

600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 4S7

Télécopieur : 514 864-8083

Courriel : bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 1481-4471

© Gouvernement du Québec